



## HONORAIRES DE L'AGENCE

\* Honoraires (Taux de T.V.A. 20%)

Barème par tranches non cumulables à compter du 10/12/2025.

Les honoraires affichées sont nets, hors frais de notaire, d'enregistrement et de publicité foncière.  
Les honoraires de transactions sont à la charge du Mandant (Charge vendeur si mandat de vente ou  
charge acquéreur si mandat de recherche).

En cas de délégation de Mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence titulaire du  
mandat initial.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des  
autres tranches.

### BAREME TRANSACTION – CANET EN ROUSSILLON

VENTE DE VENTE	S'applique sur le prix de vente d'un <b>MANDAT SIMPLE</b> Forfait ou en % TTC maximum *	S'applique sur le prix de vente d'un <b>MANDAT EXCLUSIF</b> forfait ou en % TTC maximum *
Biens d'une valeur de 0€ à 70 000€	Forfait de 5000€ TTC	
Biens d'une valeur de 70 001€ à 100 000€	8 %	7 %
Biens d'une valeur de 100 001€ à 150 000€	7.5 %	6.5 %
Biens d'une valeur de 150 001€ à 200 000€	7 %	6 %
Biens d'une valeur de 200 001€ à 250 000€	6.5 %	5.5 %
Biens d'une valeur de 250 001€ à 300 000€	6 %	5 %
Biens d'une valeur de 300 001€ à 350 000€	5.5 %	5 %
Biens d'une valeur de 350 001€ à 400 000€	5 %	4.5 %
Biens d'une valeur de 400 001€ à 450 000€	4.5 %	4 %
Biens d'une valeur à partir de 450 001€ Honoraire d'avis de Valeur hors projet de vente (succession, donation, patrimoine, location...)	4 %	3.5 %
	120 € TTC A la charge du Demandeur	

### BAREME LOCATION – CANET EN ROUSSILLON

	CHARGE BAILLEUR	CHARGE LOCATAIRE
<b>Honoraires de visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail</b> Jusqu'à 70 m <sup>2</sup> Au-delà de 70 m <sup>2</sup>	8 € TTC / m <sup>2</sup> * 6 € TTC / m <sup>2</sup> *	8 € TTC / m <sup>2</sup> * 6 € TTC / m <sup>2</sup> *
<b>Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée et de sortie</b>	3 € TTC / m <sup>2</sup> *	3 € TTC / m <sup>2</sup> *

### Cession de fonds de commerce, droit au bail et vente de locaux commerciaux \*

PRIX DE VENTE	S'applique sur le prix de vente / Forfait ou en % TTC maximum *
Biens d'une valeur de 0 € à 50 000€	Forfait de 5 000 € TTC
Biens d'une valeur de 50 001€ à 125 000 €	Forfait de 10 000 € TTC
Au-delà de 125 001 €	8 %

Les honoraires des biens en VIAGER sont calculés sur la base de la valeur vénale

SAS ALIZES IMMOBILIER au capital de 10.000€. Siège social : 4 rue Neptune, 66140 CANET EN ROUSSILLON.RCS 888 268 760. N° TVA intracommunautaire : FR79 888 268 760 00012.  
Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° 6601 2020 000 045 197 délivrée à Perpignan. Assurée en responsabilité civile professionnelle par GALIAN dont le siège est sis 89 rue de la Boétie  
75008 PARIS sous le numéro 153540 R.

Pour l'activité de transaction, ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération.